

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 29 SEPTEMBRE 2025
PROCÈS-VERBAL N° 33**

Page 365

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

Mme Nicole Bachmann, Présidente, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux. Elle salue le public, qu'elle remercie pour son intérêt à venir suivre les débats du conseil communal et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de votants : 37

Excusés : Mmes Betschart Anne-Sophie, Mercier Cornelia, Paruta Paola. MM. Aberle Mathieu, Breguet Florian, Guex Aimé, Hochstrasser Sylvain, Jenni David, Mermod Cyril, Mollica Marcello, Porchet Christophe.

Absente : Mme Aline Wenk.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

Au niveau de la municipalité, M. Cyril Ottonin est excusé.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI - 37 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 25 août 2025

Mme Nicole Bachmann

P. 351 : La date du 15 mai est erronée, la séance du conseil s'est tenue le 12 mai.

La discussion est ouverte. La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du PV tel que modifié.

OUI - 37 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications de la Présidente

Visite d'une délégation de la commune d'Oberhofen : La commune d'Oberhofen, située au bord du lac de Thoue, est partenaire de la commune d'Yvonand depuis quelques dizaines d'années. Les contacts entre les exécutifs de nos communes ont perduré durant toutes ces années. La municipalité d'Yvonand a invité l'exécutif d'Oberhofen à nous rendre visite. Cette visite a eu lieu samedi dernier 27 septembre. Malgré la frontière de la langue, cette rencontre a donné lieu à bon nombre d'échanges sympathiques et enrichissants.

Votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025 :

Objet	Yvonand		Suisse	
	Résultat	Participation	Résultat	Participation
Objet Fédéral 1 Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires	Refusé 59.42 %	46.15 %	Accepté 57.73 %	49.50 %
Objet Fédéral 2 Loi sur l'e-ID (LeID)	Accepté 55.50 %	46.02 %	Accepté 50.39 %	49.55 %
Objet cantonal 1 Initiative sauvons le Mormont et son contre-projet		44.57 %		45.96 %
Initiative	Refusé 57.12 %		Refusé 58.93 %	
Contre-projet	Accepté 66.76 %		Accepté 73.28 %	
Question subsidiaire	Contre-projet 63.51 %		Contre-projet 78.32 %	
Objet cantonal 2 Quorum	Accepté 46.87 %	44.23 %	Accepté 52.71 %	45.88 %
Objet cantonal 3 Droits politiques des étrangères et étrangers	Refusé 55.35 %	44.53 %	Refusé 56.15 %	45.95 %

5. Lettres et pétitions éventuelles

Le bureau du conseil a reçu un mail daté du 28 août 2025 de M. Aimé Guex. Je vous en donne lecture : « Je vous écris pour vous communiquer mon départ du Conseil communal dès le début de ce mois de septembre. Devant effectuer un séjour à l'étranger de plusieurs mois dans le cadre de mon travail, je ne peux plus remplir les devoirs affiliés à ma fonction. Je tiens cependant à vous confirmer le plaisir que j'ai eu au cours de ces deux années à participer à la vie politique dans cette commune. Les nombreux échanges que j'ai partagés avec des membres du Conseil m'ont été non seulement formateurs mais aussi humainement riches. Je désire donc vous souhaiter à chacun et chacune le meilleur pour la suite, tant dans vos activités professionnelles que sur le plan personnel. Je remercie en particulier la personne qui reprend le siège que je laisse vacant. Il ne s'agit que d'un au revoir. Je me réjouis de vous retrouver à la fin du printemps 2026, que ce soit dans les rues de notre commune ou - qui sait ? - parmi les rangs de futurs conseils. »

6. Assermentations d'un nouveau conseiller communal PS

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente M. Michel Burnand.

La Présidente prie M. Michel Burnand de venir devant l'assemblée pour procéder à son assermentation et l'assemblée de se lever.

Assermentation. *Applaudissements.*

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de votants : 38

7. Désignation d'une déléguée PS au conseil intercommunal de l'ASIYE

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente Mme Mélina Bello.

La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à pourvoir, Mme Mélina Bello est élue tacitement. *Applaudissements.*

8. Désignation des membres de la commission du Prix du Mérite

Il s'agit de désigner 3 membres supplémentaires dans cette commission.

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente M. Gabriel Wolf.

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente Mme Mélina Bello.

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Jean-Claude Rey.

La parole n'étant pas demandée, le nombre de candidats étant égal au nombre de postes supplémentaires à repourvoir, Mme Mélina Bello, MM. Gabriel Wolf et Jean-Claude Rey sont élus tacitement. *Applaudissements.*

9. Communications de la municipalité

Mme Lucy Delarze

Travaux d'entretien : Nous allons avoir des travaux d'entretien routier de surface dans le village, sur la chaussée et le trottoir de l'Avenue du Temple et sur le tronçon de Grand Rue, entre la Rue des Vergers et le giratoire. Ils seront réalisés entre cet automne et le début de l'année prochaine, selon les conditions météo. Comme ce sont des travaux d'entretien, les coûts sont pris en charge par le budget de fonctionnement 2025 et 2026. Il n'y aura donc pas de préavis qui sera déposé pour ces travaux d'entretien. La population sera avertie en temps voulu via les différents canaux de communication et les riverains seront avertis personnellement en fonction de l'impact que les travaux pourraient avoir sur leurs accès.

Mme Laura Marques

Présentation publique PA-Mortaigue : Le mercredi 19 novembre aura lieu au forum la présentation publique ouverte à tous les citoyens du PA-Mortaigue.

10. Présentation du dossier « PA Mortaigue » par M. Gilles Claivaz, géographe-urbaniste

M. Claivaz est accompagné ce soir par Mme Valentine Rais.

M. Thierry Genillod

Suite au conseil communal où notre syndic avait fait une magnifique présentation sur l'historique, on avait trouvé que c'était une bonne chose d'avoir une actuelle et future explication plus dans les détails, mais cela restera assez grossier. Pour cela, nous avons nos deux urbanistes à qui je donne la parole.

Présentation.

Applaudissements.

M. Nicolas Liechi

Que va-t-il advenir du nord de la parcelle 270 et du petit triangle 269 ?

M. Gilles Claivaz

Ce qu'il faut bien voir c'est qu'actuellement vous avez plusieurs planifications qui sont en cours à l'échelle de la commune, principalement le plan d'affectation communal. La plupart de ce qui n'est pas traité par notre plan, c'est traité par le PA-Com. Cela sera donc traité dans ce dossier-là où vous aurez tout le détail. Je crois que je ne trahis pas trop de secrets en disant que l'idée c'est de garder une affectation pour du logement sur cette partie-là. C'est aussi dans cette optique qu'on a mis cette zone de tampon, de transition. C'est aussi pour compléter l'urbanisation du secteur. Cela semblait assez logique. C'est de la musique d'avenir, le projet est en cours et vous sera présenté le moment venu.

M. Ivar Kjelberg

J'ai deux questions. Au niveau des terrains de foot, ça m'a l'air très serré. Est-ce que vous avez une estimation du nombre de personnes qui peuvent se trouver là-autour pour regarder un match, puisqu'il n'y a pas de gradins ? Si c'est juste 3 pelés, c'est un peu décevant pour les gens.

M. Gilles Claivaz

Je n'ai pas d'estimation mais les terrains que vous avez sous les yeux, ce sont des terrains de taille maximale UEFA. Vous pouvez accueillir n'importe qui pour jouer. Probablement, au moment du projet, ce sera peut-être un tout petit peu plus contenu. Sur le plan présenté, il y a l'air de n'avoir pas beaucoup de place, mais à l'échelle d'un être humain, vous mettez deux ou trois rangées de spectateurs. Je ne sais pas s'il y a vraiment autant d'aficionados du FC Yvonand, mais je pense que cela doit pouvoir se gérer en concentrant un peu plus sur le terrain principal pour laisser un peu plus d'espace. Cela devrait jouer, mais je n'ai pas d'estimation exacte.

M. Ivar Kjelberg

Ma deuxième question concerne le terrain de l'AGP, le triangle de compensation. Normalement, on avait entendu parler que le canton voulait passer une piste cyclable le long de la route, à peu près à cet endroit-là, j'espère que ça ne va pas bloquer la piste cyclable car on en a vraiment besoin.

M. Gilles Claivaz

Ni l'un, ni l'autre. La piste cyclable n'est-elle pas à l'enquête ?

Mme Lucy Delarze

Oui, elle est à l'enquête en ce moment et on a une confirmation du canton comme quoi l'un n'allait pas empêcher l'autre.

M. Gilles Claivaz

Vous allez pouvoir mener ces deux procédures. L'extension routière pour la piste cyclable pourra se faire sur le terrain malgré l'affectation en zone agricole protégée.

M. Gael Hedou

J'ai une question de méthodologie parce que vous avez parlé d'estimations de bruits. Je me demandais comment vous arriviez à ces chiffres-là parce que j'imagine que, s'il y a une cinquantaine ou une centaine de personnes autour de seize terrains de pétanque, peut-être un peu alcoolisés, avec des matchs à côté, cela fait un peu plus que 53 décibels. Est-ce que c'est pour l'ensemble de l'année ou lors de certains pics ?

M. Gilles Claivaz

Pour les détails méthodologiques, je ne vais pas pouvoir vous répondre en détail parce que ce n'est pas nous qui avons fait l'étude, c'est un spécialiste. Mais dans les grandes lignes, ce qu'il faut bien voir c'est que le nombre de décibels que je vous annonce, ce n'est pas à la source, mais c'est à l'endroit de la réception. Par exemple, si moi je vous parle, je vous parle à X décibels et vous allez recevoir à un décibel ou un demi décibel de moins. Puis si vous mettez à 100 mètres plus loin, vous ne m'entendrez plus. Concrètement, il y a des modèles très normés. Typiquement, un terrain de foot, c'est X décibels qui sont produits, et ainsi de suite. Au niveau des récepteurs, c'est la "fenêtre" entre guillemets qui est la plus impactée qui compte.

M. Gael Hedou

J'ai une deuxième question concernant la zone de crue. S'il y a un risque de crue, on parle de quoi exactement ? Est-ce que c'est une crue centennale ou est-ce moins important que ça ? Parce que, s'il y a une crue à ce niveau-là, les installations vont en pâtir de façon assez dramatique. Donc ne fait-on pas un investissement qui va être détruit dans un temps qui peut être calculé ou estimé en fonction des statistiques de ces crues-là ?

M. Gilles Claivaz

Effectivement, selon la carte des dangers, c'est une crue tricentennale, tous les 300 ans. Mais elle peut arriver demain comme elle peut arriver dans 300 ans. À ce jour, elle est liée à la passerelle qui est sur la Menthue. Il y a déjà eu l'année passée, au mois de novembre, une crue où ça a presque débordé. On arrivait à la limite de la capacité. Les crues sont liées au mauvais

temps, avec des branches qui viennent se mettre dessous, qui limitent la capacité et c'est là que ça déborde. C'est ce qu'on appelle un embâcle. Dans les mesures qui sont à l'étude, j'ai parlé notamment de la protection des personnes. Ce projet est pour le sport scolaire, donc il y a une sensibilité plus importante par rapport à du sport associatif adulte. Donc il y a des mesures qui sont plus importantes à prendre. Et après, il y a les biens. Effectivement, s'il y a un investissement important pour les terrains de foot, pour la buvette et pour les installations en général, il faudra aussi protéger les biens. Parmi les possibilités, il y a celle de rehausser la route qui est entre le nord et le sud du secteur. Si on surélève la route cela fait déjà un barrage. Ça ne va pas protéger les terrains de foot, mais il y a aussi des possibilités de les rehausser. Il y aura donc toute une réflexion entre combien ça coûte si on doit évacuer et refaire un petit peu, et combien ça coûte de protéger, entre coûts et bénéfices.

M. Jean-Claude Rey

Vous allez surélever les terrains de foot, donc vous allez faire un barrage du côté gauche de la Menthue. Et les parcelles qui sont à droite, vous allez faire comment ? Personnellement, je suis sur la parcelle 206. Vous allez donc l'inonder ? Si vous voulez vous protéger, il n'y a pas de souci, mais protégez-nous aussi de l'autre côté.

M. Gilles Claivaz

Votre question je l'ai posée quand j'ai reçu le rapport de l'ingénieur spécialisé, donc je peux vous répondre. Le principe de base quand on prend des mesures de protection contre les dangers naturels, c'est de ne pas reporter le danger sur une autre parcelle. C'est clair que si on se protège nous, mais que c'est le voisin qui reçoit tout, ce n'est pas le but. Là, en l'occurrence, les mesures seront évaluées et dimensionnées en fonction pour qu'elles ne péjorent pas ailleurs. En l'occurrence, pour l'instant sur la rive droite, même si on surélève, cela ne va pas être un problème. Il y a la place d'évacuer. Le problème, c'est vraiment le débordement et le débordement c'est vraiment en rive gauche. J'ai parlé de la surélévation de la route, mais il s'agira aussi peut-être de surélever la passerelle pour augmenter cette capacité. Donc c'est clair que les mesures qui seront prises et j'ai évoqué quelques possibilités, le jour où elles doivent être prises, elles sont mesurées. Tous ces éléments qui vous inquiètent sont pris en compte.

M. Jean-Claude Rey

Je ne m'inquiète pas pour l'instant. L'année passée, on a vraiment vécu la crue. L'eau est partie plutôt de l'autre côté, pas sur les futurs terrains de foot mais sur la route. Nous, on a été un peu préservé. Mais par contre, si d'un coup vous allez faire une digue, ça sera effectivement tout le côté droit qui sera inondé.

M. Gilles Claivaz

Encore une fois, la mesure tiendra compte de cela et elle le garantit. C'est écrit noir sur blanc qu'on ne peut pas prendre une mesure qui reporte le danger sur une autre parcelle. Si c'est une parcelle agricole encore c'est une chose, mais là ce sont des parcelles en zone à bâtir ou habitées. C'est donc garanti que les mesures vont être dimensionnées en fonction. Encore une fois, il y a l'ouverture sur la rive gauche pour que l'eau s'écoule, mais ce n'est pas parce que le lit n'est pas suffisamment grand, c'est juste parce qu'il y a un obstacle à cet endroit-là qui fait que l'eau ne peut pas continuer son chemin tout droit.

M. Jean-Claude Rey

La dernière fois, ce n'était pas un obstacle. L'eau ne pouvait juste plus passer.

M. Thierry Genillod

Par rapport à la passerelle, dès le moment où il y a eu une retenue sous les embâcles, c'est là qu'il y a eu des problèmes. Si la passerelle avait tout laissé passer, on aurait eu beaucoup moins de débordements.

M. Jean-Claude Rey

Il y a des troncs et du bois qui étaient arrêtés, mais l'eau pouvait toujours passer.

M. Gilles Claivaz

Ça limite la capacité.

M. Jean-Claude Rey

Vous allez rehausser la passerelle ?

M. Gilles Claivaz

Il y a plusieurs types de mesures. Il y a la possibilité d'avoir une herse en amont qui retient une partie des flottants ou encore le rehaussement de la passerelle. Ce n'est pas qu'une mesure, il y en a peut-être plusieurs. Encore une fois, la vérification de ce qui se passe sur les autres parcelles, c'est primordial.

M. Thierry Genillod

Comme le dit M. Claivaz, il y a plusieurs mesures. On ne va pas que générer une monstre digue. On va aussi devoir choisir si on accepte que potentiellement les terrains sportifs soient inondés.

M. Jean-Claude Rey

On accepte les terrains de foot, il n'y a pas de souci. Mais par contre, comme vous venez de le dire, pas de protéger un côté mais pas l'autre.

M. Gilles Claivaz

Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y a des mesures qui seront prises mais je n'ai pas dit qu'on allait protéger ce côté au détriment de l'autre. J'ai été assez clair je pense à ce niveau-là. En plus, on ne parle pas de faire une digue de quatre mètres de haut et où il n'y a plus rien qui passe. Mais je comprends votre inquiétude, elle est légitime. Encore une fois, dans le principe, il y a des modélisations qui sont faites. Ils ont déjà relevé ce qui se passe assez clairement. On peut modéliser assez fidèlement où l'eau va aller avec le chemin, avec la topographie, avec la vitesse du courant. Concrètement après on voit que, dans la réalité, l'eau va où les modèles ont prévu. Ce n'est pas comme si d'un coup le modèle avait prévu que l'eau aille à gauche et puis elle est partie à droite ou inversement.

M. Jean-Claude Rey

Au niveau des déplacements des élèves pour aller au terrain de foot ou à la pétanque, vous n'avez pas proposé de cheminement à part la petite passerelle. Avez-vous prévu des autres passages ou passeront-ils tout le temps sur cette passerelle ?

M. Gilles Claivaz

Jusqu'à nouvel avis, ce sera la passerelle. Ce n'est pas le chemin le plus court et idéal, mais pour traverser la Menthue et le cordon boisé, c'est des procédures sans fin, de nouveau. Pour l'instant, dans un premier temps, il faut pouvoir légaliser ces terrains, pour après pouvoir déplacer les terrains de foot, pour pouvoir créer des nouvelles salles, agrandir le collège, enlever les Portakabin qui sont ici derrière et après dans un deuxième temps, on étudiera pour voir s'il y a un cheminement plus idéal entre les terrains de foot et le nouveau collège. Mais voilà, une chose après l'autre.

M. Jean-Claude Rey

De toute façon, derrière, le long de la Menthue, la route sera fermée pour les véhicules. Par la suite, par derrière, vous pourrez passer directement du collège aux terrains de foot.

M. Gilles Claivaz

Oui, mais ça sous-entend de passer dans une forêt et sur un cours d'eau. Les cours d'eau et les forêts sont parmi les choses qui sont les plus protégées en termes de législation. Donc, pour

avoir des autorisations pour ce genre de choses, même si ce n'est qu'une passerelle qui fait peut-être dix ou quinze mètres de portée, ce n'est pas aussi simple que ça.

M. Thierry Genillod

On espère que ce soit une demande cantonale.

M. Jean-Claude Rey

Il faudrait refaire un giron.

M. Gael Hedou

La desserte routière qui va arriver au parking nord-ouest, on parle de combien de voitures au pic ? Est-ce que les installations routières actuelles sont suffisamment larges pour accueillir tout le monde, même au pic d'une manifestation par exemple qui nécessiterait toutes ces installations-là ? Est-ce que, à un moment donné, il ne va pas falloir planifier un élargissement de la route ? Est-ce que c'est possible, envisageable ou nécessaire ?

M. Gilles Claivaz

Probablement. On ne va pas planifier pour une manifestation qui se passe peut-être trois fois par année, qu'on soit bien clair. Il y a toujours des manifestations exceptionnelles. On ne planifie pas pour ce type de manifestations, car c'est hors de prix et injustifiable. Par contre, le réseau est largement suffisant pour accueillir ce qui est de l'utilisation courante, avec de la marge. C'est prévu pour 68 véhicules. Il y a aussi une étude de circulation qui a été faite et qui a dimensionné le nombre de mouvements par jour mais je ne l'ai plus en tête. Il est dans le rapport, dans l'annexe ad hoc.

M. Louis Messerli

J'ai une question sur la nature de la construction. Vous voulez faire buvette, douche et vestiaire pour le football sur 5m50 ?

M. Gilles Claivaz

De haut. C'est un gabarit. Cela nous laisse de la marge et on a calculé par rapport au nombre de vestiaires.

M. Robert Beutler

J'ai une dernière question concernant le parking. Il est dévolu uniquement à la zone sportive ou est-il aussi destiné aux enseignants ?

M. Gilles Claivaz

Le parking est dévolu uniquement à la zone sportive. Cela a été demandé spécifiquement par le canton. Après, il faudra voir si, pendant certaines périodes, il pourra y avoir une deuxième utilisation. Mais ce n'est pas pour les enseignants, cela a été clairement demandé. Le nombre maximum de places qui apparaît sur les documents, c'est 68 places.

Mme Christelle Fresneau

Pour compléter, le jour où les containers ne sont plus ici, il avait été prévu un parking de ce côté, pour les enseignants.

Mme Nicole Bachmann

Je remercie M. Claivaz et Mme Rais pour toutes les informations transmises et je leur souhaite une bonne soirée.

11. Préavis 2025/09 Demande de crédit pour la finalisation d'un plan d'affectation sur les parcelles 269, 270, 618, 619 sises « en Mortaigue » et 326 (partiel) sis « en Mordagne ».

Dépôt.

M. Thierry Genillod

La présentation a été faite par Mme Rais et M. Claivaz. Par rapport à tout ce sur quoi on a bossé et travaillé dessus pour la suite, ce préavis couvre les frais de cette étude qui est monumentale. Ce qu'on nous a bien expliqué, c'est que tout, tout, tout doit être justifié. À la base, on s'était dit qu'on mettait une zone d'utilité publique, mais quand on nous a botté en touche en nous disant qu'il fallait qu'on ait le pourquoi et le comment de l'utilisation des surfaces, on n'a jamais imaginé devoir déjà simuler l'implantation des terrains sportifs. Tout cela prend beaucoup de temps, beaucoup d'énergie et malheureusement beaucoup d'argent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Préavis 2025/10 Détermination du prix de vente au m² des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2026.

Dépôt.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

13. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absente : La même.

La séance du conseil est close à 21 h 13. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 10 novembre 2025 à 20 h 00 au forum. La Présidente remercie les conseillères et conseillers de leur attention.

La Présidente



Nicole Bachmann



La Secrétaire



Pauline Héritier